

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Sylvie Francoeur, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 12 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement, numéro 2021-01 concernant les autorisations et bris de routes municipales occasionnés par des travaux forestiers sur le territoire de la Municipalité de Hope Town.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière pendant les heures d'affaires, au 209, route 132 Ouest, à Hope Town.

DONNÉ À HOPE TOWN CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-UN.



Sylvie Francoeur
Directrice générale

PROMULGATION NOTICE

A PROMULGATION NOTICE WAS GIVEN by the under signed Director General THAT:

During the ordinary meeting held on April 12th2021, the municipal council the by-law, number 2021-01 regarding the authorizations and damages of municipal roads caused by the logging industry on the territory of the Municipality of Hope Town.

The interested parties will be able to take knowledge on the by-law at the municipal office.

GIVEN IN HOPE TOWN, this 12th day of May 2021.

Sylvie Francoeur
General Director

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Paspébiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 17h00, le onzième jour du mois de mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour de mai deux mil vingt et un.



Sylvie Francoeur
Directrice générale